

L'an deux mille dix, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

Nombre de conseillers : 29

Date d'affichage : 08 mars 2010

Date de la convocation : 08 mars 2010

PRÉSENTS : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, , Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

POUVOIR : Mme PERINET à M. PANTEIX, M. JOSEPH à M. LUNARDI, M. KHERCHACHE à M. DÉZALOS, M. BOUDON à Mme MANDEIX.

M. TOVO quitte la séance et ne participe pas aux rapports 6, 7, 8 et 9.

Madame Odile Favard a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subventions dans le cadre du dispositif « ville, vie, vacances ».

Les opérations Ville vie vacances (VVV) permettent à des préadolescent (e)s et adolescent(e)s en difficulté, de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les différentes périodes de vacances scolaires.

Ville vie vacances est un dispositif intégré de prévention de la délinquance s'adressant à des jeunes dont les conditions de vie produisent du danger pour eux-mêmes et qui peuvent être en situation de rupture et de conflits avec leur environnement. Il contribue également aux politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion.

De manière complémentaire aux dispositifs de droit commun, les activités proposées sont liées au sport, à la culture, à l'organisation de sorties et séjours ainsi que de chantiers.

Chaque année, le programme adopté par le conseil d'administration de l'Acse précise les objectifs propres à ce dispositif.

Le dispositif VVV concerne en priorité les publics des sites dotés d'un CUCS. Il peut également s'adresser, dans des conditions limitées, aux jeunes en difficulté issus de quartiers non prioritaires et des communes concernées par un contrat local de sécurité (CLS) et/ou un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Enfin, dans des conditions exceptionnelles, il est possible de mener de telles opérations avec des jeunes en difficulté de zones péri-urbaines.

L'action chantier jeunes :

Objectifs opérationnels : découverte de nouvelles activités liées au travail et aux loisirs, créer un esprit de groupe et d'entraide.

Quel en est le contenu ?

Ateliers de CV et lettre de motivation pour accéder à un job d'été (coup de pouce).

Sur une période de deux semaines (en juillet 2010), des chantiers jeunes seront organisés le matin en liaison avec le service technique. A l'issue de ces chantiers les participants percevront une bourse de 15 € par jour.

Les après midi, des activités de loisirs avec les associations culturelles et sportives seront proposés à tous les jeunes.

A l'issue de cette action, un bilan sera réalisé par les tuteurs et les jeunes, sous forme de fiche d'évaluation.

Valorisation : à l'issue de l'action, une soirée de bilan aura lieu avec les jeunes, les parents, élus et partenaires.

Quels en sont les public(s) cible(s) ?

Jeunes de 16 à 18 ans de Boé. Partenariat avec le CCAS pour que les jeunes en difficultés puissent bénéficier de l'action.

Combien de personnes seront bénéficiaires ? 10 jeunes

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

Commune de Boé, services techniques

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ? Juillet 2010

Demandes de subvention :

- VVV : 750 €

- CAA : 750 €

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix),

SOLLICITE les subventions telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Odile FAVARD

Christian DÉZALOS